

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du mercredi 24 juin 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 207 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Thomas BATTESTI - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUA - Fabienne BENDAYAN - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Eva-Pauline BONAN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Eric CHEVALIER - Marie-Christine CIANNARELLA - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Pierre DHARREVILLE - Hélène DI VITA DANCHESI - Laurent DILLINGER - Alexandre DORIOU - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Hélène GAILLARD - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Anthony KREHMEIER - Mirabelle LAMOUREUX - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Philippe LEANDRI - Michèle LEBAN - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Juliette MASSON - Joëlle MELIN - Hervé MENCHON - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Philippe PIGNON - Marie-Laurence POSTEAU - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Gwenaél RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Giovanni SCHIPANI - Jean-Pierre SERRUS - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIHI - Jean-Pierre SQUILLARI - Hanifa TAGUELMINT - Nathalie TESSIER - Karim TOUCHE - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel VINCENTELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Michaël ZAZOUN - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Enda AMRAOUI représentée par Amine KESSACI - Samuel BEN-HAMOU représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Tina BIARD SANSONETTI représentée par Karim TOUCHE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Sarah COULOMB représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Brigitte DEVESA représentée par Sophie JOISSAINS - Sylvaine DI CARO représentée par Eric CHEVALIER - Ambrozio DOLFI représenté par Eric BOUILLÉ - Dimitri FARRO représenté par Yannick GUERIN - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Jérôme GOUIRAN représenté par René-Francis CARPENTIER - Pierre HUGUET représenté par Audrey GATIAN - Aurélie LECAT représentée par Hervé ROUAT - Laurent LHARDIT représenté par Azad KAZANDJIAN - Mario MARTINET représenté par Magali RAMOS - Philippe MAURIZOT représenté par Robin PRÉTOT - Eric MERY représenté par Laure ROVERA - Serge MORI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Roland MOUREN représenté par Martine MISTRAL-GUYL - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Marc PENA représenté par Magali BAILLEUL - Jocelyne POMMIER représentée par Michel VINCENTELLI - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée par Romain AMARO - Franck SANTOS représenté par Philippe RAZEYRE - Caroline SICARD représentée par Hugo CARTALLIER - Martine VASSAL représentée par Romain SIMMARANO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FAYSSAT - Michel LAN - Eric LE DISSES - Claude PICCIRILLO - Frédéric SZABO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MARKARIAN représenté à 15h40 par Philippe CHARRIN - Michèle RUBIROLA représentée à 15h40 par Sophie CAMARD - Eric GARCIN représenté à 15h46 par Anne REYBAUD-DECROIX

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS à 15h46

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-033-19462/26/CM

■ Approbation des admissions en non-valeur pour l'exercice 2026
169548

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 15 décembre 2022, le Bureau de la Métropole a approuvé la signature d'une convention avec le Comptable Public et la Direction Régionale des Finances Publiques relative aux conditions de recouvrement des produits locaux. Cette convention a pour objectif un meilleur échange d'informations entre la Métropole et le Service de Gestion Comptable de Marseille – Métropole AMP, de fiabiliser les données relatives aux créanciers, pour enfin améliorer le taux de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations).

La convention définit les diligences que le Comptable Public s'engage à accomplir avant de proposer à la Métropole l'admission en non-valeur. Cela permet au Comptable Public de mettre en œuvre une proportionnalité des actions au regard des montants à recouvrer et donc d'avoir une gestion plus efficiente du recouvrement en optimisant l'allocation de ses ressources. La Métropole est, quant à elle, assurée que pour chaque titre, des actions prédéfinies à l'avance sont mises en œuvre avant la proposition d'admission en non-valeur, et pourra motiver ses refus sur cette base contractuelle.

Dans le cadre de cette convention, le Comptable Public a transmis à la Métropole Aix-Marseille-Provence, en octobre 2024, 33 listes de titres prescrits pour 876 007,84 euros et, en septembre 2025, 3 listes de créances irrécouvrables pour un montant total de 173 974,24 euros soit un montant global de 1 049 982,08 euros.

Le Comptable Public demande ainsi l'admission en non-valeur (A.N.V.) des titres n'ayant pas reçu un dénouement financier favorable pour la Métropole, soit :

BUDGET / N° DE LISTE HELIOS	6541
75018 GESTION ET PREVENTION DES DECHETS	120 424,54 €
71 03 90 03 32	24 866,32 €
72 75 58 06 32	95 558,22 €
76300 PORTS DE PLAISANCE	53 549,70 €
72 39 54 03 32	53 549,70 €
Total général	173 974,24 €

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables (pour insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier, montant inférieur au seuil de recouvrement) n'implique pas l'abandon total de ces créances mais permet au Comptable Public d'optimiser la poursuite contentieuse en cessant les actions sur ces titres, pour concentrer ses moyens sur d'autres titres impayés.

Si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il appartiendrait au Comptable Public de faire toute diligence pour obtenir leur paiement. Le Comptable Public justifie pour chacun des titres proposés dans sa liste les poursuites réalisées et qui sont restées infructueuses ou partiellement infructueuses à ce jour.

Le Comptable Public demande également l'admission en non-valeur (A.N.V) des titres dont la prescription de recouvrement est constatée soit :

BUDGET / N° DE LISTE HELIOS	6541
75000 PRINCIPAL	378 591,60 €
70 81 92 07 32	39 124,47 €
70 84 10 08 32	24 675,57 €
70 85 70 01 32	29 694,80 €
70 85 90 05 32	21 860,86 €
70 85 90 12 32	18 072,82 €
70 86 50 01 32	25 003,93 €
70 86 70 04 32	32 781,98 €
70 87 54 01 32	187 377,17 €
75015 TRANSPORTS	39 707,43 €
70 87 31 04 32	8 000,03 €
70 87 94 05 32	5 036,57 €
70 88 30 01 32	13 595,36 €
70 89 70 01 32	5 541,24 €
70 89 72 03 32	7 534,23 €
75018 GESTION ET PREVENTION DES DECHETS	457 708,81 €
7083120632	34 851,09 €
7085110732	18 376,44 €
7085330932	22 671,79 €
7085360332	17 658,42 €
7085700832	24 549,46 €
7087520132	23 680,28 €
7087900832	17 088,66 €
7087940832	21 574,97 €
7088701232	32 054,26 €
7088910232	25 582,82 €
7088910732	19 055,66 €
7089721532	25 851,44 €
7089770232	22 185,54 €
7089780632	21 031,01 €
7089801232	24 334,99 €
7090100132	17 866,57 €
7090120332	26 441,75 €
7090120632	22 162,88 €
7091300132	23 561,71 €
7092310132	17 129,07 €
Total général	876 007,84 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 24 juin 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 29 juin 2026
Publié le 29 juin 2026

- La délibération n°HN 006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole,
- La délibération FBPA 003-12804/22/BM du Bureau de la Métropole du 15 décembre 2022 approuvant la signature de la convention ordonnateur-comptable sur le recouvrement des produits locaux.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ces créances sont irrécouvrables, il convient de procéder à la régularisation auprès du Comptable Public par une proposition de mandatement.

Délibère

Article 1 :

Sont admises en non-valeur les créances irrécouvrables listées dans les annexes jointes à la présente délibération pour un montant total de 173 974,24 euros. Ce montant est réparti par budget comme suit :

BUDGET / N° DE LISTE HELIOS	6541
75018 GESTION ET PREVENTION DES DECHETS	120 424,54 €
71 03 90 03 32	24 866,32 €
72 75 58 06 32	95 558,22 €
76300 PORTS DE PLAISANCE	53 549,70 €
72 39 54 03 32	53 549,70 €
Total général	173 974,24 €

Article 2 :

Sont admises en non-valeur les créances prescrites listées dans les annexes jointes à la présente délibération pour un montant total de 876 007,84 euros. Ce montant est réparti par budget comme suit :

BUDGET / N° DE LISTE HELIOS	6541
75000 PRINCIPAL	378 591,60 €
70 81 92 07 32	39 124,47 €
70 84 10 08 32	24 675,57 €
70 85 70 01 32	29 694,80 €
70 85 90 05 32	21 860,86 €
70 85 90 12 32	18 072,82 €
70 86 50 01 32	25 003,93 €
70 86 70 04 32	32 781,98 €
70 87 54 01 32	187 377,17 €
75015 TRANSPORTS	39 707,43 €
70 87 31 04 32	8 000,03 €
70 87 94 05 32	5 036,57 €
70 88 30 01 32	13 595,36 €
70 89 70 01 32	5 541,24 €
70 89 72 03 32	7 534,23 €
75018 GESTION ET PREVENTION DES DECHETS	457 708,81 €
7083120632	34 851,09 €
7085110732	18 376,44 €
7085330932	22 671,79 €
7085360332	17 658,42 €
7085700832	24 549,46 €
7087520132	23 680,28 €
7087900832	17 088,66 €
7087940832	21 574,97 €
7088701232	32 054,26 €
7088910232	25 582,82 €
7088910732	19 055,66 €
7089721532	25 851,44 €
7089770232	22 185,54 €
7089780632	21 031,01 €
7089801232	24 334,99 €
7090100132	17 866,57 €
7090120332	26 441,75 €
7090120632	22 162,88 €
7091300132	23 561,71 €
7092310132	17 129,07 €
Total général	876 007,84 €

Article 3 :

Les crédits pour l'admission en non-valeur s'élevant à 173 974,24 euros pour créances irrécouvrables et 876 007,84 euros pour créances prescrites soit un montant global de 1 049 982,08 euros sont inscrits au budget Principal pour 378 591,60 euros, Transports pour 39 707,43 euros, au budget Gestion et Prévention des Déchets pour 578 133,35 euros et Ports de Plaisance pour 53 549,70 euros pour l'exercice 2026 au chapitre 65, nature 6541, code gestionnaire 1RECET, politique "appui et ressources", sous-politique "finances", programme "opérations financières".

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Finances, Budget, Stratégie Fiscale,
Maîtrise de la Dépense Publique
Pilotage des satellites

David YTIER